



CASTELNAU-DE-GUFRAS

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2 – ZONAGE VILLAGE • éch 1 : 2 000

Légende zonage :

- Ap Zone agricole protégée à forts enjeux paysagers
- Ah Zone agricole sous forme de hameau
- N Zone naturelle
- Nep Zone naturelle d'équipements publics
- NI Zone naturelle à vocation de loisirs
- Ua Zone urbaine du centre ancien
- Ub Zone urbaine de faubourg
- Uc Zone urbaine mixte
- Ue Zone urbaine à vocation économique
- Uep Zone urbaine d'équipements publics

Légende des zones spécifiques :

- Emplacement réservé
- Périmètre de protection de la STEP
- Recul des constructions par rapport aux berges des ruisseaux
- Secteur dans l'emprise AZI non soumis au PPRI
- Secteur concerné par une OAP
- Secteur concerné par une servitude de mixité sociale

Légende des éléments de protection :

- Espaces de biodiversité à préserver (art. L 151-23)
- Éléments ponctuels du patrimoine bâti à préserver (art. L 151-19)
- Espaces paysagers à préserver (art. L 151-19)
- Arbre isolé ou alignements à préserver (art. L 151-19)
- Itinéraire à préserver (art. L 151-38)

Servitude PMI liée au Plan de Prévention des Risques Inondation :

- Zone naturelle inondable (R)
- Zone naturelle inondable par ruissellement pluvial (BP)

	Préparation	Adopté	Publication	Approbation
Élaboration	13 mars 2014	20 juin 2019	26 septembre 2019	22 janvier 2020
Mise à jour n°1				6 juillet 2021
Modification simplifiée n°1	23 décembre 2020			20 octobre 2021

